



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA CORSE DU SUD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA HAUTE-CORSE

DOSSIER DE PRESSE

DISPOSITIF 2018 DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES EN CORSE

UNE MOBILISATION DU LOCAL AU NATIONAL





Des moyens aériens et terrestres

Près de 1 100 personnes et 200 engins de lutte contre les incendies de forêts susceptibles d'être mobilisés chaque jour

Des moyens locaux...

- ⇒ 612 sapeurs-pompiers du SIS 2A et SIS 2B mobilisables
- ⇒ 125 forestiers sapeurs engagés par la collectivité de Corse (principalement surveillance et attaque de feux naissants)
- ⇒ un groupe pionnier SIS de la Corse-du-Sud pré-positionné à Cauro : 10 sapeurs-pompiers disponibles / jour
- ⇒ 1 hélicoptère bombardier d'eau à la disposition de chaque SIS

Appuyés par les services de l'Etat présents en Corse...

- ⇒ 12 patrouilles de l'ONF
- ⇒ 17 personnels ONF et DDTM

Et le renfort de moyens nationaux

- ⇒ 180 militaires FORMISC (formation militaire de la sécurité civile),
- ⇒ 1 détachement d'intervention spécialisé, basé à Corté, 27 hommes et 7 véhicules (sécurisation fin de feu)
- ⇒ 20 militaires MAS (module adapté de surveillance), engagés par le ministère de la Défense, qui participent à la surveillance des espaces naturels
- ⇒ 2 postes à cheval de la garde républicaine (Casabianda - Serra di Scopamène)
- ⇒ 2 Canadair de la sécurité civile à Ajaccio
- ⇒ 2 Tracker de la sécurité civile à Solenzara
- ⇒ 1 Beech de reconnaissance de la sécurité civile en cours de saison
- ⇒ 1 officier détaché à Ajaccio pour coordonner les moyens

Ce dispositif est complété par

- ⇒ 13 patrouilles équestres de la collectivité de Corse sur le territoire des Agriates
- ⇒ 1 vigie à Poggio di Venaco
- ⇒ des moyens engagés par la communauté des communes du Fium'Orbu Castellu
- ⇒ 8 réserves communales de sécurité civile et 3 comités communaux feux de forêts
- ⇒ 25 véhicules légers mis à disposition du SIS 2B par les chemins de fer de la Corse

Les forces de l'ordre participent également à la lutte contre les feux de forêts en assurant la surveillance du territoire et au sein de la **Cellule Technique d'Investigation sur les Incendies de Forêts (CTIIF)** qui est une mission interservices : gendarmes, policiers, sapeurs-pompiers et forestiers-sapeurs, ONF, DDTM. Cette cellule est activée sur réquisition du Procureur de la République pour conduire les travaux d'enquête et de recherche des causes de l'incendie.



Hélicoptère de secours et de commandement EC 145



Tracker : capacité d'emport de 3 300 l en moyenne, utilisés en priorité pour des missions de surveillance et de première intervention, dites de guet aérien armé (GAAR)



Canadair capacité d'emport de 6000 l en moyenne



Hélicoptère bombardier d'eau



Un territoire sous haute surveillance

La Corse est soumise à un risque d'incendie de forêts important, 80 % de la surface de l'île étant recouverte de maquis et de forêts

Les principes du dispositif de lutte

- ⇒ un maillage du territoire pour détecter rapidement un départ de feu ;
- ⇒ une doctrine d'attaque directe des feux naissants pour limiter les conséquences sur les personnes, les biens ou l'environnement ;
- ⇒ une coordination des actions et des moyens en interservices ;
- ⇒ un dispositif renforcé et adaptable en fonction du niveau de risque avec 2 niveaux de mobilisation en fonction de l'analyse des risques météo et de la situation opérationnelle

La prévention des incendies est l'affaire de tous

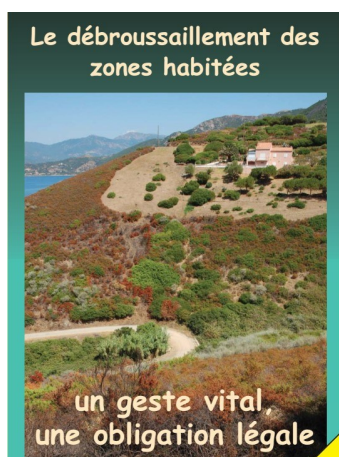
Parallèlement aux moyens déployés pour lutter contre les feux de forêts, des efforts de **prévention** permettent de réduire en amont la vulnérabilité des espaces forestiers.

L'interdiction d'emploi du feu s'applique du 1^{er} juillet au 30 septembre sur tout le territoire de la Corse.

Le débroussaillage est une **obligation légale**. Il permet de protéger les personnes et les biens, mais aussi le milieu naturel, et facilite l'intervention des moyens de secours en cas d'incendie.

En cas d'incendie, un espace « propre » permet de :

- ◇ diminuer la puissance du feu,
- ◇ réduire les émissions de gaz et de chaleur,
- ◇ faciliter l'intervention des services de lutte et améliorer leur efficacité.

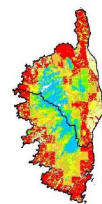


Une mobilisation préventive et une évaluation du risque

Aujourd'hui, la lutte contre les feux de forêts débute par la mobilisation préventive des moyens d'intervention et s'appuie sur une évaluation quotidienne et précise du risque, basée sur les prévisions météorologiques et sur une analyse de l'état de la végétation, de l'hygrométrie et de la sécheresse des sols.

Du risque faible au risque exceptionnel, une analyse quotidienne par secteur

■ Faible
■ Léger
■ Modéré
■ Fort
■ Très Fort



La stratégie de lutte s'articule autour d'un positionnement sur le terrain de moyens de surveillance et de lutte, proportionnellement au niveau de risque météorologique.

L'efficacité du dispositif de lutte dépend, en grande partie, de la détection précoce des incendies et de l'engagement rapide des moyens d'intervention sur les feux. La mobilisation préventive des moyens est donc d'une extrême importance pour réduire le plus possible les délais d'action : hommes et matériels sont placés à titre préventif au plus près des zones sensibles.

C'est en intervenant sur les feux dont la superficie est encore réduite, moins de dix minutes après leur détection, que les secours sont en effet les plus efficaces. Cet objectif devient une priorité absolue lorsque le risque météorologique est élevé.



Bilan 2017 en Corse

632 feux pour 6 820 hectares brûlés entre juillet et septembre

	Nombre de feux	Surfaces parcourues
Haute-Corse	490	6 209
Corse du Sud	142	610
TOTAL	632	6 819

- ⇒ Une saison estivale 2017 caractérisée par des conditions météorologiques difficiles en termes de sécheresse, année record après celle de 2003
- ⇒ Une année 2017 marquée par des feux importants hors saison opérationnelle : Bastelica en mars (225 ha) et Bonifacio (380 ha) en mai. Des incendies également importants en Haute-Corse jusqu'au mois de janvier 2018 (San Andréa di Cotone - Chiatra - Taglio Isulaccio - Cervione 1 900 hectares)





La carte du risque incendie en Corse

Durant l'été, une carte du risque informe le public sur le risque incendie en Corse.

Mise à jour quotidiennement à 18h pour le lendemain, elle comporte aussi des recommandations pour la fréquentation des espaces naturels et pour les travaux en milieux naturels (fauchage, goudronnage, gyrobroyage, soudure, meulage, etc.).

Elle est disponible sur les sites départementaux de l'Etat :

www.corse-du-sud.gouv.fr

et

www.haute-corse.gouv.fr

et transmise de manière automatisée à une liste de destinataires : collectivités, professionnels du tourisme, des transports, d'activités de pleine nature...

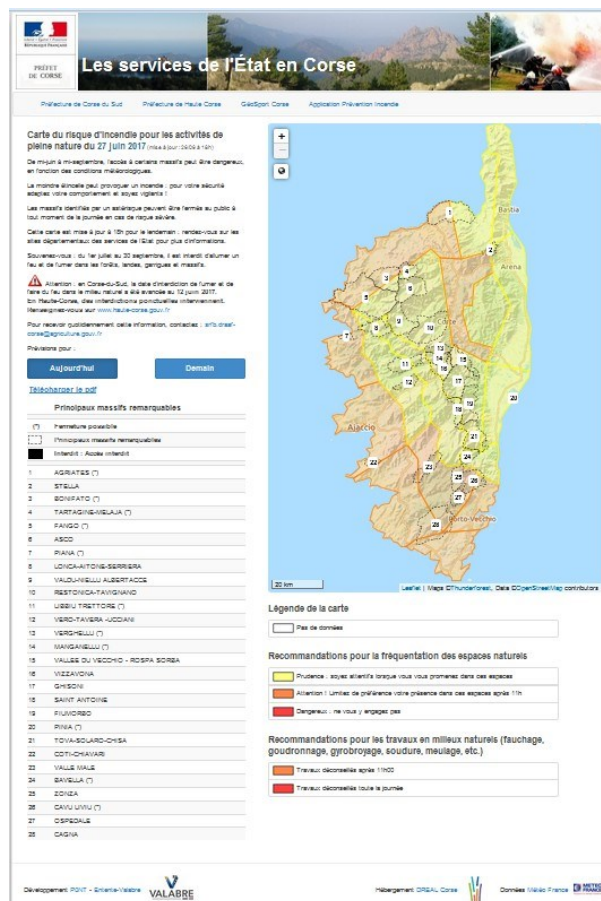
Pour demander à recevoir quotidiennement cette information : srfb.draaf-corse@agriculture.gouv.fr

Fermetures de massifs

De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut être dangereux. Ils peuvent être fermés à la circulation en fonction des conditions météorologiques :

Haute-Corse : Agriate, Bonifato, Fango, Tartagine-Melaja, Verghellu et Manganellu du 21 juin au 20 septembre en cas de risque très sévère

Corse-du-Sud : Piana en risque très sévère, Illarata et Bavella en risque extrême du 1^{er} juillet au 30 septembre



Rappel : du 1^{er} juillet au 30 septembre il est interdit de fumer et de faire du feu dans le milieu naturel (forêts, landes, garrigues, massifs...). Seul l'emploi des barbecues, réchauds et camping-gaz, à moins de 5 mètres d'une construction débroussaillée, dotée de l'eau courante et de l'électricité, est autorisé.

A noter :

- ⇒ les feux d'artifice de particuliers sont interdits pendant la période d'interdiction d'emploi du feu,
- ⇒ l'utilisation de tout système susceptible de s'envoler seul et comportant une flamme (lanterne thaïlandaise...) est interdite toute l'année

Les contrevenants à l'arrêté d'interdiction d'emploi du feu seront systématiquement verbalisés par les forces de l'ordre

Ils engagent par ailleurs leur responsabilité civile, et s'exposent à des poursuites pénales : peines d'amende pouvant aller jusqu'à 100 000 euros, peines d'emprisonnement

Glossaire

ABE	Avion Bombardier d'Eau	GMA	Groupement des Moyens Aériens de la Sécurité Civile
BASC	Base Avions de la Sécurité civile	GOLFF	Groupement Opérationnel de Lutte contre les Feux de forêts
CCASC	Centre de Coordination Avancé de la Sécurité Civile	HBE	Hélicoptère Bombardier d'Eau
CCF 2000	Camion Citerne feux de forêts de 2 000 litres	MAS	Module adapté de surveillance
CCF 4000/6000	Camion Citerne feux de forêts de 4000 litres ou 6000 litres	OGZD	Officier Général de la Zone de Défense
CCFL	Camion Citerne feux de forêts léger (600 à 800 litres)	ONF	Office National des Forêts
CCGC	Camion Citerne Grande Capacité	PCO	Poste de Commandement Opérationnel
CCI	Camion Citerne Incendie (de 3 000 à 12 000 litres)	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
COASC	Cellule des Opérations aérienne de sécurité civile	SIFF	Section d'Intervention Feux de Forêts (militaires)
COZ SUD	Centre Opérationnel de la Zone Sud	SIR	Section d'Intervention Retardant
CIS	Centre d'Incendie et de Secours	SIRDPC	Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile
CL 215 – CL 415	Canadair (avion bombardier d'eau remplissage par écopage)	SMI	Section Militaire Intégrée
CMD	Circonscription Militaire de Défense	SMR	Section Militaire de Renfort
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	SP	Sapeur-pompier
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise	SPP	Sapeur-pompier professionnel
COMFORMISC	Commandement des Formations Militaires de la Sécurité Civile	SPV	Sapeur-pompier volontaire
COS	Commandant des opérations de Secours	S2F	Avion bombardier d'eau de type TRACKER
CRE	Camion Ravitailleur en Eau (de 3 000 à 12 000 litres)	TRACKER	Avion bombardier d'eau (remplissage pélicandrome)
DASH 8	Avion bombardier d'eau (remplissage pélicandrome)	UFR	Unité de Fabrication et de Ravitaillement (attachée à la SIR)
DIH	Détachement d'Intervention Hélicopté	UIISC	Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile
DSC	Direction de la Sécurité Civile	UMR	Unité Militaire de Renfort
EMZ SUD	Etat Major Zonal Sud	VL LOG	Véhicule soutien Logistique
FORSAP	Forestiers Sapeurs	VLRTT	Véhicule de Liaison Radio Tout-terrain
G.A.AR	Guet Aérien Armé	VTP	Véhicule de Transport de Personnel
GIFF	Groupe d'Intervention Feux de Forêts (sapeurs-pompiers)	ZAL	Zone d'Appui à la Lutte

